



## ★ À LA UNE ★

### L'action catholique pour la jeunesse 1945-1979

**L'ouvrage Voir, juger, agir, sous-titré Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979), issu de journées d'étude organisées par le Pajep avec le soutien de l'Adajep, vient de paraître aux Presses universitaires de Rennes.**



Le livre, dont l'édition a bénéficié de l'aide du fonds de dotation Françoise Tétard et de l'Adajep, rend compte de deux journées d'étude organisées en 2017 et 2020 sur l'action catholique pour la jeunesse et placées sous la direction de l'historien Bernard Giroux (voir *Adajep Info* n° 20 et 21). L'ouvrage nous présente les communications de chercheurs, d'archivistes et de témoins.

La première période, de 1945 jusqu'au milieu des années soixante, a vu ces mouvements d'Action catholique spécialisée (JOC, JAC, JEC, JIC, JMC<sup>1</sup>), regroupant les jeunes fidèles en fonction de leurs milieux sociaux, s'interroger peu à peu sur la mission de rechristianisation de la jeunesse assignée par l'Église. Les évolutions de la société d'après-guerre, et notamment l'interpellation des événements liés à la guerre d'Algérie, ont construit des militants vivant leur foi en relation de plus en plus forte avec les réalités sociales et politiques.

À partir de 1968 et durant une dizaine d'années, les mouvements de l'action catholique ont été traversés (avec plus ou moins d'intensité suivant la composition sociologique de leurs adhérents) par les convulsions qui ont agité une partie de la jeunesse du pays (contestation radicale de l'ordre établi dans les domaines politique, social, économique et cultu-

rel). Dans les lycées publics et privés, les militants de la JEC se sont mobilisés pour contester les méthodes d'enseignement et les différents interdits restreignant les libertés. Les Jocistes ont participé aux luttes d'émancipation ouvrières et aux difficiles conquêtes sociales. Les jeunes paysans ou enfants des campagnes, regroupés au sein de ce qui est devenu le MRJC<sup>2</sup>, ont vécu la naissance d'un nouveau modèle agricole et de formes d'organisation rompant avec le syndicat dominant.

Cette période a été celle d'un éloignement sensible d'une part notable des adhérents de ces mouvements et parfois de leurs directions et du projet ecclésial qui les avait fondés. Elle a été le creuset d'une force militante qui s'est largement investie dans les combats de toute une partie de la société... jusqu'à s'y fondre et précipiter le dépérissement d'une bonne part de ces mouvements et leur reprise en main, suite à leur éclatement, par la hiérarchie.

L'ouvrage contient en outre de nombreuses annexes visant à bien orienter le lecteur : organigramme des mouvements d'Action catholique, glossaire, chronologie ainsi qu'un état des sources coordonné par Jonathan Landau, archiviste du Pajep. Ce livre, par son éclairage singulier, concernera tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de la prise de conscience politique, sociale, sociétale des jeunes de la deuxième partie du xx<sup>ème</sup> siècle, qui fonde encore nombre de luttes des garçons et des filles d'aujourd'hui.

**Alain Roch, administrateur de l'Adajep**

2 - Mouvement rural de jeunesse chrétienne.

## SOMMAIRE

- 2 Colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement »
- 3 Les archives du sport / Toujours plus de terrains d'aventure
- 4 Un espace mémoire pour les SGDF / Comité d'histoire des ministères JS
- 5 Les Rencontres Projep
- 6-7 Fiche Mémojep
- 8 Ouvrage à découvrir

1 - Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse agricole catholique, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse indépendante chrétienne, Jeunesse maritime chrétienne.



Rejoignez-nous !  
Adhérez à l'Adajep !  
[www.adajep.org](http://www.adajep.org)



# DU CÔTÉ DES ARCHIVES

## Retour sur le colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? »

**Les 30 et 31 mars 2022 s'est tenu à Paris, le colloque tant attendu sur l'histoire de l'animation nature-environnement des années 1970-1990. Cet évènement est le fruit d'un travail mené depuis plusieurs années par le Pajep et l'Adajep.**



*Atelier de découverte des archives.*

Ce colloque signe l'aboutissement d'un projet de recherche et d'exploration archivistique mené depuis 2016 autour du thème de l'animation nature et de l'éducation à l'environnement. Signalons d'abord son caractère foisonnant : trois axes thématiques, cinq séances plénières dont deux tables rondes, sept séances d'ateliers et deux séances de libre consultation d'archives inédites, trente intervenants et plus de 200 participants. De nombreuses associations étaient représentées parmi les intervenants et dans le public, et les temps réservés aux questions ont été riches en échanges et réflexions. Avec le soutien du Fonjep<sup>1</sup>, les séances plénières ont également été diffusées en direct sur internet, cumulant près de 4000 vues. Ainsi, ces différents formats ont permis de croiser les regards entre chercheurs, acteurs associatifs et archivistes et ont offert un résultat très éclectique.

### Diversité des origines

Trois thématiques étaient proposées : « Enfance, jeunesse, découverte et protection de la nature et de l'environnement » ; « L'éducation à l'environnement, entre politique et politiques publiques » ; « Quelles pédagogies pour l'animation nature ? Quels rapports avec l'école ? ». La manifestation a mis en lumière la diversité des origines de cette pédagogie dans la période qui précède la Déclaration de Rio sur la protection de l'environnement de 1992. On peut distinguer quelques grands courants : l'un venu du naturalisme et de la protection de la nature, un autre qui peut être incarné par les centres permanents d'initiative à l'environnement qui promeuvent une décou-

verte du patrimoine naturel et humain, et enfin un héritage venu de l'éducation populaire à travers le scoutisme en particulier. La sphère publique a également été analysée : principalement l'administration Jeunesse et Sports, avec le rôle des conseillers techniques et pédagogiques puis conseillers d'éducation populaire et de jeunesse spécialisés « environnement », et le ministère de l'Environnement.

### Les archives à l'honneur

La diffusion et la valorisation des archives étaient au cœur des réflexions du colloque. Un moment a d'abord été dédié aux archives audiovisuelles lors de la première journée. Mais plus important encore, des archives originales issues des fonds du Pajep ont été amenées sur place. Des ateliers intitulés « Archives pour tous », animés par des archivistes et des bénévoles d'associations, ont permis de montrer de nombreuses archives : celles conservées aux Archives du Val-de-Marne et aux Archives nationales, mais aussi des archives conservées au Centre natio-



*Plénière du colloque Animation nature-environnement.*

nal des archives de l'Église de France et aux Archives nationales du monde du travail.

L'Adajep était mobilisée pour accueillir les participants, gérer l'organisation, présenter les archives et valoriser ses missions. Les fiches Mémojep d'aide à la conservation des archives ont été distribuées, ce qui laisse présager de futurs dépôts dans les territoires. Ces deux journées ont révélé la diversité des acteurs et les efforts déployés dans les années 1970-1990 pour créer des pédagogies à l'environnement. Un plan de valorisation sera défini par le comité de pilotage dans les semaines à venir pour capitaliser cette importante matière.

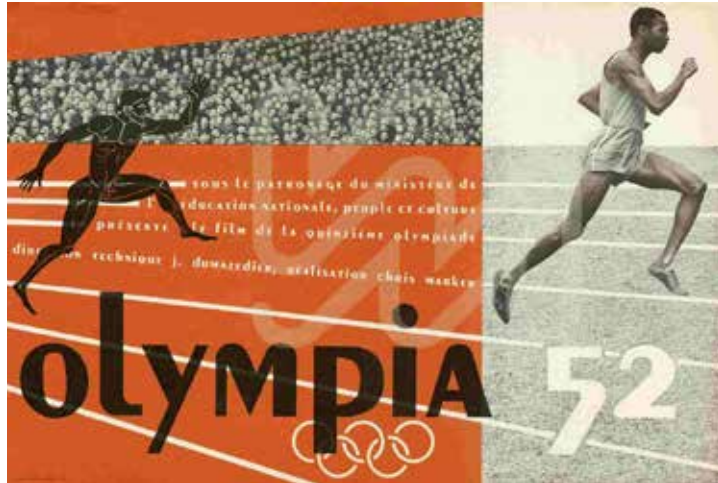
**Jonathan Landau et Inès Roiland, archivistes au Pajep**

**Cliquez ici pour retrouver le contenu de ce colloque dans le cycle « Animation nature et environnement »**

<sup>1</sup> - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

## JO 2024, à vos marques, prêts ? Archivez !

**Le service interministériel des Archives de France a organisé en janvier un webinaire sur la collecte des archives du sport, avec différents spécialistes de la question de l'archivage.**



Fonds Bénigno Cacérés, AD 94, 533 J 163

À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la question de l'héritage de cet événement sportif d'envergure internationale redouble d'actualité pour différentes institutions d'archivage. Au cours d'un webinaire sur les archives du sport organisé par le service interministériel des Archives de France le 31 janvier 2022, différents intervenants spécialistes de ces questions ont présenté différents fonds et projets concernant les inventaires et les collections de leurs institutions respectives.

Cette séance a permis de faire l'état des archives du sport sur le territoire de la métropole et d'évoquer différents projets de directions en charge de récupérer certains versements. Ainsi, il a été rappelé que si les Jeux ont impliqué la création de deux labels pour célébrer les jeux dans les territoires (« Terre de jeu 2024 » et « Génération 2024 »), le secteur archivistique a été directement impliqué dans ces réflexions. Le projet mondial de répertoire des archives du sport a été présenté : il s'agit de faire prendre conscience de l'importance des archives du sport, de sensibiliser à leur conservation et à leur sauvegarde. Cette mission de l'archiviste a d'ailleurs été réaffirmée lors de présentations plus techniques de directions ou missions d'archives ou encore lors d'exposition de certains fonds, moins connus ou non, à l'échelle régionale, départementale ou municipale. Au final, ce grand chantier a posé diverses questions pour les archivistes et historiens notamment sur les moyens de cette collecte, sur la gestion des versements ou encore sur les apports pour l'histoire du sport.

**Yacine Tajri,**  
maître de conférences à l'Université Gustave Eiffel

## Toujours plus de terrains d'aventure !

**Cet été, quatorze terrains d'aventure seront en activité en France, alors que cette pratique avait presque disparu. Le projet Tapla accompagne ces expérimentations.**



Diapositive, années 1975-1985, fonds Jean-Jacques Mathieu, animateur au terrain d'aventure des Résidences à Belfort, Archives municipales de Belfort.

Le projet de recherche-action dénommé Tapla (Terrains d'aventure du passé/pour l'avenir) poursuit ses travaux d'étude et d'accompagnement aux réalisations concrètes de nouveaux terrains d'aventure. Ce projet a pour objectif de recueillir des archives et des témoignages sur cette forme pédagogique de plein air, mais aussi d'en penser les prolongements possibles<sup>1</sup>.

Cet été 2022, quatorze terrains seront en activité en France, alors que cette pratique de jeux libres avait pratiquement disparu à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Afin de poursuivre cette dynamique, Tapla a organisé, du 30 juin au 2 juillet, une université d'été réunissant des chercheurs et praticiens (historiens, géographes, urbanistes, ethnologues, sociologues, paysagistes, chercheurs en sciences de l'éducation, philosophes, animateurs, responsables de structures socio-éducatives, responsables de services des espaces verts ou de la jeunesse, militants de l'éducation populaire...) souhaitant travailler collectivement sur les terrains d'aventure ou sur d'autres pratiques récréatives de plein air qui s'y apparentent.

Hébergée par la Maison des sciences de l'homme Paris-Nord et par l'université de Nanterre, cette université d'été était composée de temps d'exposés et de travail en groupes, ainsi que de temps d'observation des terrains en activité ou abandonnés de la région parisienne. Ces travaux alimenteront un ouvrage scientifique, sous forme de publication globale du projet Tapla, à paraître courant 2023.

**Clothilde Roullier,**  
chargée d'études documentaires aux Archives nationales

<sup>1</sup> - Pour une présentation complète du projet, voir *Adajep info*, n°22, juin 2020, p. 2.



# VIE DE L'ADAJEP ET DE SES MEMBRES

## Scouts et guides de France : une mémoire vivante

**Les Scouts et guides de France viennent d'inaugurer un « Espace mémoire » dans leur centre national de formation, à Jambville, dans les Yvelines.**



*L'Espace mémoire des Scouts et guides de France à Jambville.*

Beaucoup d'ouvrages ont été consacrés à l'histoire des Scouts et des guides de France, mais l'association attendait depuis longtemps un lieu physique pour transmettre et partager sa mémoire autrement. Au cœur du centre national de formation, à Jambville, une extension a été créée pour valoriser l'histoire de l'association actuelle et de sa double origine dans ses dimensions nationales et internationales.

Loin d'être un musée, l'espace se veut un lieu de découverte pour les jeunes guides et scouts

d'aujourd'hui. Non, ce qu'ont vécu les anciens n'est pas ringard ! Dans des formes différentes, cela leur a permis de grandir, de devenir responsables et autonomes, comme le mouvement le leur propose aujourd'hui.

C'est aussi un moyen pour les grands-parents de comprendre que, même s'ils ne portent plus de béret, les pitchouns vivent bien la même chose qu'eux. Les moyens s'adaptent à l'époque et à la société mais il s'agit toujours de faire grandir des citoyennes et des citoyens bien dans leur peau.

Il est enfin un outil pour les stages de formation de cadres et, plus largement, pour inviter les responsables à inventer de nouvelles réponses éducatives aux défis de notre temps.

Une fresque chronologique déroule cent ans d'histoire « en deux temps, trois mouvements » : depuis la création des Scouts de France en 1920, celle des Guides de France en 1923 et leur fusion en 2004, l'histoire des mouvements est mise en rapport avec celle de la société de l'époque. Des panneaux explicatifs – mais pas « rasoirs » – et des objets aident à s'interroger, à s'amuser. Et peut-être à donner envie de revenir pour approfondir un sujet en particulier...

**Odile Laumaille,**  
équipe Histoire-mémoire du mouvement  
des Scouts et guides de France

## Actualité du Comité d'histoire des ministères Jeunesse et Sports

**En dépit des circonstances traversées depuis deux ans, le Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports (CHMJS) est parvenu à maintenir son activité.**

La journée d'étude sur l'histoire des personnels techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire, intitulée « Artistes, artisans pédagogues et fonctionnaires ? » fixée le 20 mars 2020 avait été annulée pour cause de confinement. Afin de préserver le travail mené depuis 2015 de collecte de témoignages, les interventions prévues ont été filmées par le service audiovisuel de l'Insep<sup>1</sup> et les différentes séquences sont visibles en ligne.

Le comité a également participé à la réalisation d'un module pédagogique sur le « métier d'instructeurs, CTP<sup>2</sup>, CEPJ<sup>3</sup>... », une initiative des Archives nationales qui devrait aboutir au cours de 2022. Ce document sera mis en ligne dans le site des Archives. Les Actes du colloque tenu à Lyon en décembre 2019 sur le thème « Les préfets et le sport (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>) » paraîtront à la Documentation française en juin 2022.

Signalons une autre initiative du CHMJS qui recueille un grand intérêt de la part de divers acteurs : un séminaire en ligne sur les rythmes de l'enfant. Il a déjà connu deux séances et sera poursuivi dans les mois à venir.

Enfin, sur la thématique des Jeux olympiques, le congrès scientifique international de Montpellier, « Les enjeux des jeux », annulé, sera reprogrammé fin 2022 ou début 2023. Le comité y tiendra une table ronde sur le thème « Penser les archives de Jeux de 2024 » et un symposium sur « Les enjeux des Jeux olympiques pour l'État français de 1894 à 2024 ».

**Denise Barriolade, inspectrice principale de la Jeunesse et des Sports honoraire, membre du CHMJS**

1 - Institut national du sport et de l'éducation physique.

2 - Conseiller technique et pédagogique.

3 - Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

**Cliquez ici** pour suivre l'actualité du CHMJS et découvrir sa lettre électronique

**Cliquez ici** pour visionner les interventions relatives à la journée d'étude « Artistes, artisans pédagogues et fonctionnaires ? »

# Projep : les rencontres de la Prospective pour la jeunesse et l'éducation Populaire

Initié par le Fonjep<sup>1</sup>, ce cycle de dix rendez-vous mensuels est une invitation à réfléchir collectivement, tout au long de l'année, autour de thématiques concrètes pour apporter des solutions éclairées au monde associatif et aux citoyens.



**Le calendrier des prochaines rencontres clés 2022**

- 26 Septembre - Reconfigurations territoriales**  
**Cogérer les dispositifs entre politiques publiques et associations**
- 17 Octobre - Les transitions numériques**
- 21 Novembre - Les transitions environnementales**
- 12 Décembre - Les transitions démocratiques**

au service de quels engagement ? » et « Les grandes transitions ».

## Le temps de la prospective

La seconde phase, constituée de quatre rencontres prévues entre septembre et décembre, sera consacrée au temps de la prospective : des propositions seront formulées autour des reconfigurations territoriales et des grandes transitions numériques, environnementales et démocratiques. En fin d'année, le Fonjep rendra publiques les conclusions des travaux de cette initiative collective.

Ces rencontres réunissent des chercheurs et des acteurs du milieu (associations et pouvoirs publics) et permettent de tracer les prémices d'une feuille de route.

À travers ces rencontres, le Fonjep souhaite questionner l'éducation populaire, aujourd'hui en plein renouvellement, en abordant des dimensions et des thèmes non pris en compte à ce jour, afin de bâtir la feuille de route du Fonjep pour la période allant de 2022 à 2025.

Ces rencontres se déroulent à Paris et peuvent être suivies en ligne. Elles donnent lieu à des regards de quatre à cinq experts sur des expérimentations inspirantes, des retours sur les bonnes pratiques en application dans le secteur de l'éducation populaire, des échanges et interactions avec le public présent et les internautes et des propositions d'actions pour aborder les grandes transitions sociétales.

## Regards d'experts

Les rencontres Projep sont pensées en deux temps. Une première phase qui a débuté en janvier et s'est terminée en juin consistait en une compilation de regards d'experts sur des thématiques et expérimentations inspirantes. Ces six rencontres, d'une durée de deux heures chacune, ont abordé les thématiques suivantes : « Vision de l'éducation populaire d'aujourd'hui et demain », « Professionnalisation et formation dans l'éducation populaire », « Volontariats nationaux et internationaux », « Temps libéré, temps de vie, temps contraint », « L'éducation populaire,

Le Fonjep fait ici l'hypothèse qu'une rencontre entre les démarches de terrain de l'éducation populaire et les pratiques de recherche permettent d'aborder ces thématiques dans une perspective d'émancipation et pour une meilleure prise en compte des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Le Fonjep souhaite impliquer le plus grand nombre dans cette démarche réflexive et de mise en lumière des enjeux de l'éducation populaire de demain : c'est pourquoi ces événements sont accessibles en présentiel à Paris, sur inscription, ainsi qu'à distance et en replay sur le site [www.projep.fr](http://www.projep.fr)

Construisons ensemble l'éducation populaire de demain !

**Dounia Amrani,**  
**chargée de rédaction et de communication au Fonjep**

**Cliquez ici pour visionner les rencontres Projep déjà organisées et s'inscrire aux suivantes**

<sup>1</sup> - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.



## DANS MON ASSO, Y A DU CHANGEMENT DANS L'AIR !



**COMMENT FAIRE ?**  
Anticiper les catastrophes  
archivistiques



**REPÈRES**  
Qu'est-ce que le « respect  
des fonds » ?



**TÉMOIGNAGE**  
Alain Roch, militant à la  
Fédération régionale des MJC  
(FRMJC) d'Île-de-France

« Nos archives ? Elles ont toutes été détruites quand l'association a été dissoute ! »

Avec la **fiche Mémojep n°8**, nous avons vu que les déménagements pouvaient avoir des conséquences matérielles sur les archives. Examinons maintenant les bouleversements d'ordre juridique.

### ■ COMMENT FAIRE ?

#### 🌿 ANTICIPER LES CATASTROPHES ARCHIVISTIQUES 🌿

4 situations peuvent être identifiées : la disparition « naturelle » ou volontaire d'une association ; son changement de statut ; les transferts de compétences, fusion et absorption ; et enfin, les dissolutions.

##### Situation n°1 : disparitions « naturelles » ou volontaires

Une association qui stoppe progressivement ses activités, ou qui acte sa disparition, devra trouver une solution alternative au « grand ménage des bureaux » souvent observé dans ce cas de figure. Un lieu intermédiaire sera trouvé pour **abriter les archives**, le temps de leur trouver une solution pérenne de sauvegarde.

##### Situation n°2 : changements de statut

Parfois, les associations sont amenées à changer de statut : lors d'une reprise de gestion par une collectivité territoriale par exemple, elles passent d'un statut privé à un statut public. Les documents produits sous ce **nouveau régime** changent alors de statut : la collectivité produit des archives publiques et est soumise à une série d'obligations de gestion, de conservation et de sécurisation réglementaires qui ne s'appliquent pas aux documents antérieurs de l'association. Les associations concernées doivent donc se préoccuper, en amont de leur changement de statut, de la conservation des archives produites jusque-là qui portent la trace de l'histoire de leur structure.

##### Situation n°3 : transfert de compétences, fusion, absorption

Dans le cas de transfert de compétences d'une association à une autre, les archives doivent être transférées à la structure ayant hérité de ses missions.

Si deux associations fusionnent, il faut conserver les archives des deux associations précédentes et les distinguer chacune du fonds de la nouvelle association. La nature du fonds d'une association ne change pas si certaines de ses missions sont ajoutées ou retirées. En revanche, lorsqu'une association absorbe les compétences d'une association dissoute, les documents de l'association dissoute doivent être considérés comme formant un fonds distinct.

##### Situation n°4 : dissolutions

Plusieurs formes de dissolution sont prévues par la loi : volontaire, statutaire (pour les associations éphémères), judiciaire (faute pénale), administrative (décret en conseil des ministres), mise en sommeil et liquidation judiciaire, forme la plus lourde.

La **liquidation** suit un calendrier très réglementé : le jugement du tribunal emporte la cessation immédiate des activités et des paiements, la fermeture de l'association, la suppression des emplois et le licenciement du personnel pour motif économique. L'**administrateur judiciaire** désigne un **liquidateur** chargé d'exercer les droits et actions concernant le patrimoine de l'association... dont les archives.

Dans pareille situation, on ne prête pas forcément attention aux archives dont l'utilité administrative ou juridique est échue mais qui méritent d'être conservées parce qu'elles présentent un intérêt historique. Dans la mesure du possible, il faudra anticiper leur repérage et leur rassemblement afin de les mettre à l'abri, voire les **décrire sommairement** en vue de les transmettre à un service d'archives public en amont de la liquidation proprement dite.

Les documents saisis par le liquidateur seront ceux dont la valeur administrative ou juridique a toujours cours : ils seront confiés à une entreprise de stockage pour que les **droits** liés aux personnes, aux biens, à l'administration fiscale, puissent continuer à être démontrés. Il s'agira de documents liés à la **trésorerie** et la **comptabilité** (plans de trésorerie, notes de frais, relevés, avis d'opération, factures, soldes, journaux, livres, balances, bilans), à la **gestion du personnel** (dossiers de personnel, registre du personnel, cotisations sociales, bulletins de salaire, déclarations fiscales et sociales, livre de paie), aux locaux (baux) et à la **gestion juridique et administrative** (dossiers et contrats d'assurances, impôts, taxes). La durée de « rétention » de ces archives est de 10 ans. Le contact devra donc être renoué à l'issue.





## ■ REPÈRES

### 🌿 QU'EST-CE QUE LE RESPECT DES FONDS ? 🌿

Le respect des fonds d'archives est ce qui permet de **préserver ou restituer** les réalités et les contextes qui prévalaient au moment où les archives ont été constituées. Cela signifie plusieurs choses :

- ✓ Un fonds d'archives déposé sera toujours identifié par l'organisation qui l'a produit (le « **producteur** »).
- ✓ Toute organisation possédant une existence juridique et un niveau de compétence propres produit un **fonds d'archives**, même si elle est fédérée à une autre organisation de niveau plus élevé. Ainsi, les associations territoriales liées à une structure centrale produisent des fonds d'archives qui leur sont propres.

## ■ TÉMOIGNAGE



### ALAIN ROCH, MILITANT À LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC (FRMJC) D'ÎLE-DE-FRANCE

#### Quelle situation avez-vous rencontré ?

Chargé de la gestion des archives de la FRMJC d'Île-de-France dont je suis administrateur, j'ai eu à m'occuper des archives accumulées par l'Union départementale des MJC de l'Essonne depuis 1974, dans son siège de Ris-Orangis qu'elle ne pouvait plus occuper pour des questions financières et de sous-utilisation. **Le changement de siège** dans une autre MJC du département ne pouvait s'accompagner d'un transfert de ses archives non actives, par manque de place. Il a été décidé de les verser aux Archives départementales de l'Essonne.

#### Comment avez-vous géré cette situation ?

Cette opération a nécessité un assez long travail de **pré-classement** pour regrouper les divers dossiers par nature : actions et projets, gestion financière et gestion du personnel, réunions institutionnelles, dossiers de subventions, publications, courriers reçus et adressés, etc. sur la base du **tableau de tri** des archives des associations établi par le PAJEP. Ce classement s'est accompagné d'un important tri ayant permis d'éliminer un certain nombre de documents :

pièces comptables obsolètes, documents en multiples exemplaires, documentation dépassée, propositions de spectacles... mais aussi de repérer des dossiers concernant des MJC du département dissoutes qui avaient été conservées pour préservation à l'union départementale ou des dossiers issus de la FRMJC. Les premières ont elles aussi été versées aux

**« Le liquidateur a conservé les archives utiles à sa mission mais la MJC souhaitait mettre à l'abri ses documents historiques. »**

Archives de l'Essonne et les secondes confiées au PAJEP pour rejoindre le fonds de la Fédération régionale.

Le concours d'un archiviste du département dépêché sur place à deux reprises a été déterminant pour valider l'inventaire des dossiers prévus pour la conservation, effectuer une deuxième sélection plus fine et mieux **inventorier les archives** placées dans des cartons par rubriques.

À l'issue, une convention de don a été signée entre l'Union départementale des MJC et les Archives départementales.

#### Quelle est la situation aujourd'hui ?

Les archives sont maintenant consultables aux Archives départementales.

Nous avons aussi été sollicités par la MJC de Ris-Orangis, subissant une décision de liquidation judiciaire suite à la suppression de leur subvention et la reprise des locaux mis à disposition par la Ville. Le liquidateur a conservé les archives utiles à sa mission mais la MJC souhaitait mettre à l'abri ses documents historiques pour en **conserver la mémoire et préserver le patrimoine** d'une association dont les adhérents n'ont pas, pour le moment, décidé la dissolution.

La MJC ne disposant plus de locaux, les documents ont été stockés au domicile d'une administratrice. J'ai une nouvelle fois saisi les Archives départementales pour qu'elles admettent ces pièces dans la logique de l'opération inaugurée avec l'Union départementale. L'opération est en cours de réalisation.

Cette 9<sup>e</sup> fiche Mémojep fait partie du projet « L'histoire se construit aujourd'hui », mené par l'Adajep. Les fiches 1 à 8 sont téléchargeables sur [www.adajep.org](http://www.adajep.org)

## L'ADAJEP INFO PAR MAIL



Pour recevoir l'Adajep Info en PDF par mail, et d'autres informations de l'Adajep et du Pajep, envoyez vos coordonnées à :  
**pajep@fonjep.org** ou **adajep.pajep@gmail.com**

Anciens numéros disponibles sur [www.adajep.org](http://www.adajep.org)

## L'ADAJEP



L'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep) est membre du Pajep et participe à ses actions. Elle sensibilise tous les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire à la sauvegarde de leurs archives, du niveau local au niveau national.

Liste des associations adhérentes et bulletin d'adhésion sur [www.adajep.org](http://www.adajep.org)

### Contact :

**Philippe Bordier, président de l'Adajep**  
**ADAJEP chez FONJEP**  
**51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris**  
**Tél. : 06 75 24 73 73**  
**Mèl : adajep.pajep@gmail.com**

## LE PAJEP



Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) accompagne les associations nationales dans le dépôt de leurs fonds aux Archives départementales du Val-de-Marne et aux Archives nationales, et incite celles qui ont un rayonnement local à s'adresser aux Archives départementales ou municipales. Le Pajep organise des expositions, des journées d'étude, des colloques et publie des ouvrages. Il rassemble six partenaires : le ministère chargé de la Jeunesse et de l'éducation populaire avec le concours du Fonjep, le ministère chargé de la Culture, le conseil départemental du Val-de-Marne, les Archives nationales, les Archives nationales du monde du travail et l'Adajep.

Pour confier des archives ou signaler l'existence de fonds, contacter : **Jonathan Landau**  
**Tél. : 06 80 48 07 29**  
**Mèl : pajep@fonjep.org**

## À DÉCOUVRIR

**Les consultations de la jeunesse  
des années 1960 à nos jours,  
un outil pour l'action publique ?**



Cet ouvrage est tiré d'une journée d'étude organisée par le Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports en 2015. Son titre interroge sur l'utilisation de ces consultations de la jeunesse. N'est-ce qu'un outil pour l'action publique ?

On peut lire ce petit ouvrage à partir d'une position de militant de l'éducation populaire et de

la jeunesse. Dès lors, c'est la place des associations dans la société politique qui est posée. Il est visible que dans ces consultations, la place des corps intermédiaires que sont les associations et leurs regroupements n'est pas réellement prise en compte.

La relation directe du pouvoir à la jeunesse est-elle le moyen le plus sûr pour la connaître ? Avec le recul, on constate que peu de choses ont changé dans ces approches directes qui ont tendance à gagner l'ensemble des relations entre les pouvoirs publics et la population. C'est l'un des intérêts de ce livre qui constitue un témoignage pertinent et documenté sur les faits historiques et politiques tout en favorisant la compréhension du monde d'aujourd'hui.

Faut-il vraiment isoler la jeunesse du reste de la société ? N'est-ce pas la vision globale que doit apporter l'éducation populaire en s'inscrivant dans une formation tout au long de la vie qui permet de fluidifier les rapports humains ? Cette fluidité apportée par la vie associative n'est-elle pas un atout important ? Un livre nécessaire pour nos réflexions et nos actions.

*Philippe Bordier, président de l'Adajep*

→ **Denise Barriolade, Laurent Besse, Philippe Callé et Pierre François (dir.) Les consultations de la jeunesse des années 1960 à nos jours, un outil pour l'action publique ?, Carrières sociales éditions – Collections Des paroles et des actes, 2020, 120 p.**

## AGENDA

**Les Rencontres Projep organisées par le Fonjep à Paris (voir p.5)**

**26/09/2022** : Projep n°7 « Recompositions territoriales – Cogérer les dispositifs entre politiques publiques et associations »

**17/10/2022** : Projep n°8 « Les transitions numériques »  
**21/11/2022** : Projep n°9 « Les transitions environnementales »

**12/12/2022** : Projep n°10 « Les transitions démocratiques »